



Mutuelle obligatoire pour une apprentie coiffure

Par **rocher17**, le **09/02/2015** à **16:36**

Bonjour,

Ma fille est embauchée depuis juillet 2013 dans un salon de coiffure ; rapidement j'ai signé un papier pour une mutuelle obligatoire (elle était mineure en apprentissage). Depuis cette date aucunes nouvelles de cette mutuelle , j'ai donc continuer à affilier ma fille sur ma mutuelle individuelle! Ce jour je reçois la carte d'adhésion de ma fille dans sa nouvelle mutuelle pour l'année en cours (elle a signé il y a une quinzaine un papier comme celui de juillet 2013 mais étant juste majeure je n'ai rien vu et à son age elle a fait confiance à son employeur !!)En voulant faire la démarche de résiliation auprès de ma propre mutuelle , je m'aperçois que ma fille a été affiliée depuis janvier 2014(l'employeur a dû anti daté le formulaire) et non janvier 2015 comme je le pensais!! Elle n'a jamais rien reçu de cette mutuelle ni contrat , ni carte, ni remboursement ...par contre on lui retirait 20 euros par mois!!La comptable veut lui rembourser seulement 6 mois (juillet 2013 à janvier 2014)et moi j'ai cotisé près de 550 euros pour l'année 2014 pour ma fille quels sont mes recours ? que puis je faire contre la mauvaise foi de cet employeur qui anti date le formulaire ?

Par **P.M.**, le **09/02/2015** à **17:13**

Bonjour,

La retenue appliquée sur chaque paie aurait dû vous alerter, vous pourriez éventuellement essayer de savoir auprès de la mutuelle ce qui a pu se passer et la date réelle d'adhésion...

Par **rocher17**, le **09/02/2015** à **18:12**

bonsoir,

Evidemment cela m'a alerté mais la réponse de la comptable de l'employeur parle d'un dossier égaré et l'employeur disait j'ai transmis à ma comptable ; ce que je conteste c'est la prise en charge depuis janvier 2014 alors que ma fille a signé il y a quelques jours (début janvier). Je pense pour ne pas être dans l'illégalité(contrat en 2013)ils ont mis la date de janvier 2014 dans ce cas ils ne remboursent pas l'année de cotisation! De plus j'ai appelé la nouvelle mutuelle qui me dit que eux se basent sur les données de l'employeur soit au 1 janvier 2014 mais ne semblait pas plus surpris que ça d'affilier quelqu'un plus d'un an après !Demain je verrais avec l'employeur

Je vous remercie pour votre réponse c'est la première fois que je fais ce genre de démarche !
merci pour votre sérieux . Cordialement